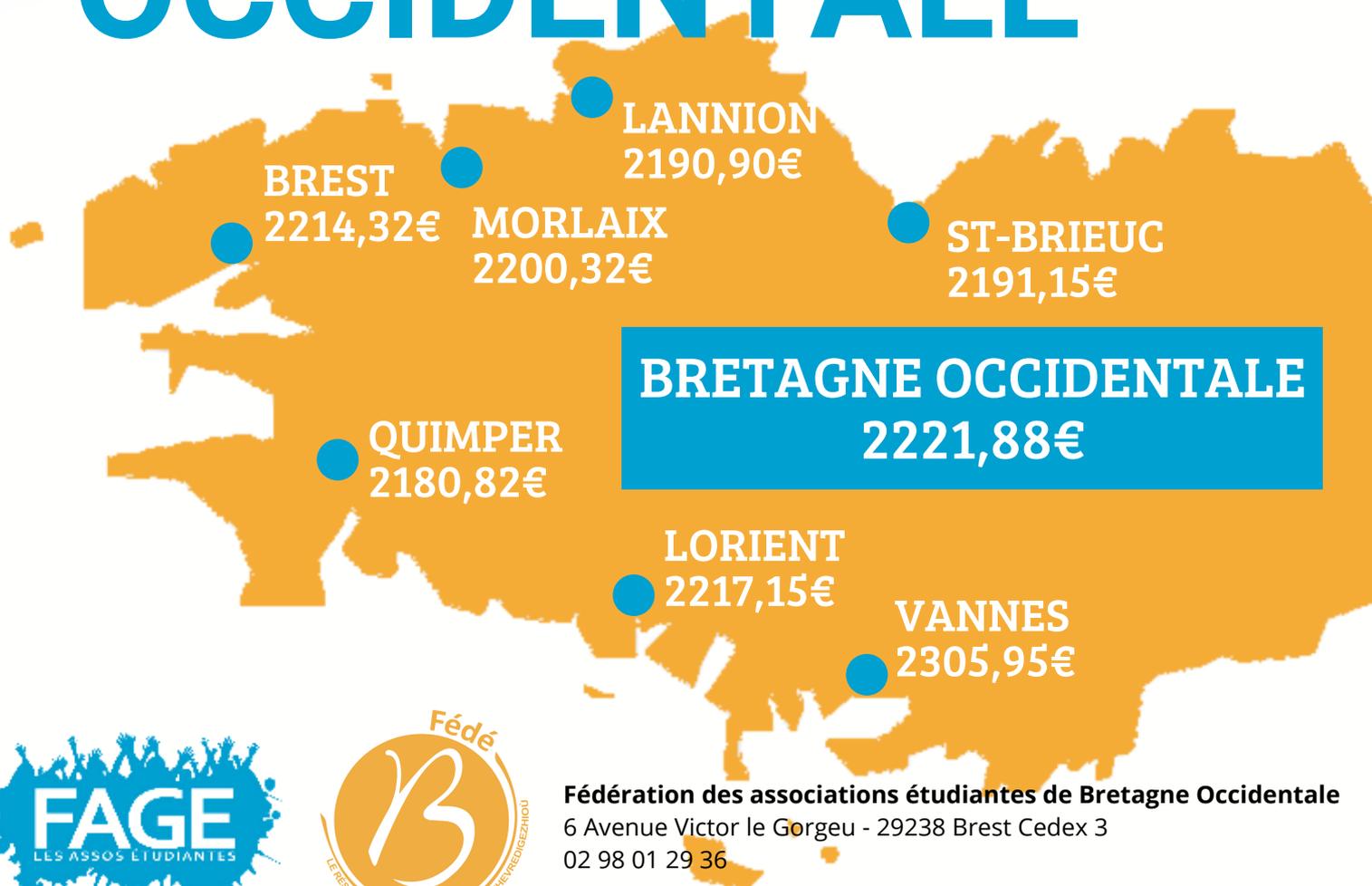


Edition 2022

DOSSIER DE PRESSE

INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE EN BRETAGNE OCCIDENTALE



Fédération des associations étudiantes de Bretagne Occidentale
6 Avenue Victor le Gorgeu - 29238 Brest Cedex 3
02 98 01 29 36

L'année universitaire 2021-2022 a été synonyme de **vie**. Retour à la normale : les couloirs des écoles, universités, composantes ont retrouvé leur présence si chaleureuse, emplies d'étudiant·e·s.

Ces étudiant·e·s ont tous·tes **subi la crise sanitaire de plein fouet**, que ce soit lors de leurs premières années universitaires ou pendant leurs dernières années de lycée. Leur quotidien était rythmé par les visioconférences, les travaux de groupe en distanciel, et le peu de travaux pratiques, réduisant drastiquement les relations humaines et atteignant leur santé mentale.



Bien sûr, **la précarité étudiante n'est pas un sujet nouveau**. Cela fait plus de 10 années que notre réseau alerte sur cette situation toujours plus problématique que subissent les étudiant·e·s, notamment de par nos **AGORAé**, épiceries sociales et solidaires, à Brest et Saint-Brieuc luttant concrètement contre celle-ci.

Les frais de rentrée, incompressibles, représentent une **charge financière colossale** pour chaque étudiant·e : premiers loyers, assurances, frais de scolarité, équipements, transport, etc ; en plus de la **charge mentale induite** par toutes ces démarches administratives.

Cette année, à la rentrée de septembre 2022, **chaque étudiant·e breton·ne va dépenser en moyenne 2221,88€ euros, soit une augmentation de 2,92% depuis 2021** : dépense considérable que ces dernier·e·s vont devoir financer en utilisant leurs économies, en faisant des prêts ou encore en abandonnant certains postes de dépenses, dans le but d'économiser.

Les postes de dépenses pris en compte dans le calcul de cet indicateur sont pourtant les indispensables pour un cadre de vie agréable.

Les frais sont présentés en deux parties : les frais spécifiques à la rentrée, comprenant les frais d'inscription, la CVEC, les frais d'agence, le matériel pédagogique ; et les frais de vie courante, avec le loyer, l'alimentation, le transport, et les loisirs. L'**inflation** de 6,1% en 2022 a eu un impact sur ces derniers frais, mais les aides dont ils bénéficient (salaires des aidant·e·s, bourses CROUS, APL, etc) ne suivant pas cette inflation, cela creuse encore l'écart pour vivre dignement.

Il est **du ressort des politiques publiques de venir en aide aux étudiant·e·s** dans cette période si particulière : ces jeunes qui font partie à part entière de la société, et qui **façonnent le monde de demain**. Les obliger à s'endetter dès leur entrée dans l'enseignement supérieur n'est pourtant pas de bon augure pour leur arrivée à terme sur le marché du travail et leur pouvoir d'achat de jeunes consommateur·ice·s.

Des mesures doivent être prises afin de pallier ces augmentations considérables. Les associations et autres systèmes de justice sociale compensent, mais ne peuvent compenser exponentiellement ces manquements. Il est **urgent de réagir en mettant en place des politiques ambitieuses**, demandées depuis des années par notre réseau : davantage de moyens pour l'enseignement supérieur, réforme profonde des aides sociales, meilleur accès pour tous·tes au logement...

La Fédé B continuera de mettre en lumière ces besoins, appuyés par des revendications claires et des propositions de solutions pour résoudre ces problématiques profondes. Nous nous engageons à défendre les étudiant·e·s de Bretagne Occidentale depuis près de 30 ans, et cela pour encore de nombreuses années, tant qu'il faudra.

Sommaire

Le mot de la Présidente	1
Sommaire	2
Présentation de l'indicateur	3
Analyse synthétique du coût de la rentrée	4
• Frais de rentrée	4
• Frais de vie courante	5
Focus	6
• Étudiant·e·s en formation sanitaire et sociale	6
• Les transports	8
Méthodologie	10
• Frais de vie courante	10
• Frais de rentrée	12
Annexes	13
• Références	13
• Présentation de la Fédé B	16
Contacts presse	18

Présentation de l'indicateur

La **Fédé B**, se plaçant en tant qu'experte de son territoire, publie chaque année le Coût de la Rentrée pour les étudiant·e·s de Bretagne Occidentale. La méthodologie appliquée afin d'y parvenir est celle de la **Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE)**, réalisée depuis 20 années consécutives. Cet indicateur permet de comparer l'évolution du coût de la rentrée pour un·e étudiant·e en début d'année universitaire, par rapport aux années précédentes mais également par rapport aux données nationales ou des autres régions. *Le profil étudié est celui d'un·e étudiant·e de 20 ans en licence à l'Université,*

sans double inscription, non boursier·e et décohabitant·e (ne vivant plus au domicile familial). Il est important de garder en tête qu'il s'agit d'un **coût d'une rentrée sans privation**, avec une alimentation saine, équilibrée et des postes de dépenses au plus près de la vie d'un·e étudiant·e, comme décrit précédemment.

Les frais compris dans le calcul de cet indicateur sont détaillés ci-après, classés en deux catégories : les **frais spécifiques à la rentrée universitaire** et les **frais de la vie courante**.



Frais de vie courante (*fixes au cours des différents mois de l'année*) :

- Loyer et charges locatives ;
- Repas universitaire
- Alimentation ;
- Équipements divers : ordinateur, vêtements, hygiène, entretien ;
- Téléphonie et internet ;
- Loisirs ;
- Transports ;
- Dépenses COVID-19.

Frais spécifiques à la rentrée universitaire :

- Frais d'inscription ;
- Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) ;
- Complémentaire santé ;
- Souscription à une assurance logement ;
- Frais d'agence ;
- Matériel pédagogique.

Analyse synthétique du coût de la rentrée

Une augmentation globale de 2,92% des frais pour la rentrée 2022

Cette année encore, le coût que représente la rentrée universitaire est en augmentation pour les étudiant·e·s.

De manière générale, le coût de la rentrée 2022 accroît de **2,92%** par rapport à l'année précédente, avec un **coût moyen total de 2 221,88€**.

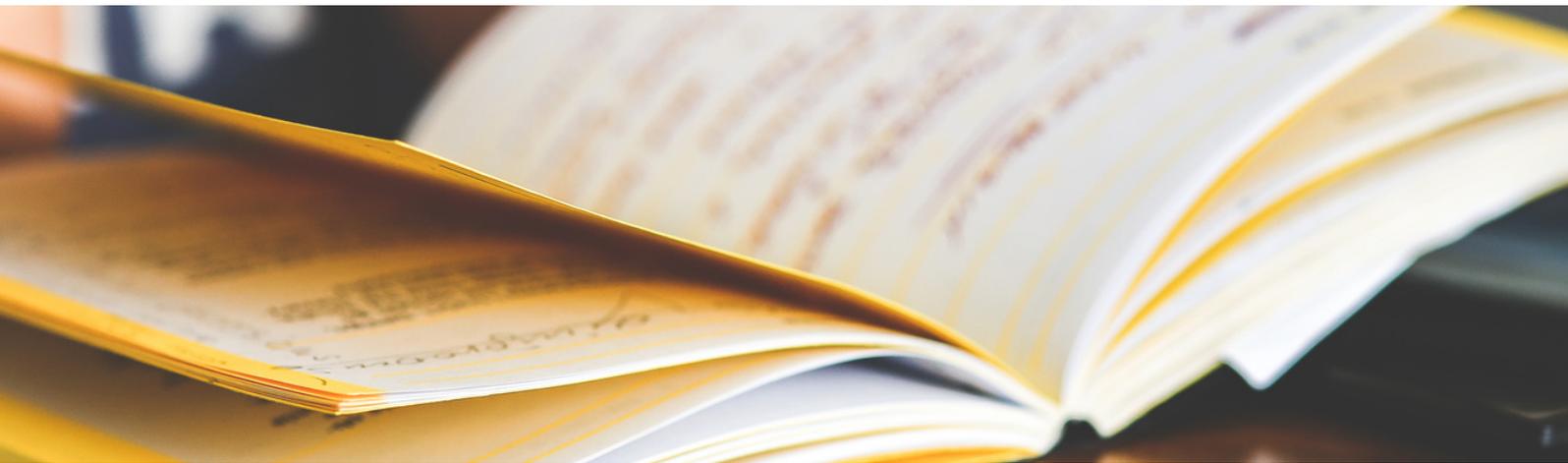
C'est la ville de **Vannes** qui connaît la plus grosse augmentation, à 4,15%, principalement dûe à la hausse du prix des loyers et des charges locatives qui augmentent de 14,53%.

Les **frais spécifiques de rentrée** augmentent de **1,65%**, avec un coût total de 1 172,50€, avec notamment le **matériel pédagogique qui augmente de 15,82%**. On peut également souligner la hausse de 9,74% des prix des assurances logements.

FRAIS DE RENTREE	Montant (en €)	Variation en un an (%)
Frais d'inscription	170,00 €	0,00%
CVEC	95,00 €	3,26%
Complémentaire santé	307,20 €	-9,51%
Assurance logement	75,72 €	9,74%
Frais agence	220,00 €	0,00%
Matériel pédagogique	304,58 €	15,82%
TOTAL	1 172,50 €	1,65%

FRAIS DE VIE COURANTE	Montant (en €)							Moyenne	Variation en %
	Brest	Quimper	Lorient	St-Brieuc	Vannes	Lannion	Morlaix		
Loyer et charges locatives	386,50 €	355,50 €	403,50 €	372,50 €	477,00 €	366,00 €	372,00 €	390,43 €	7,29%
Repas universitaire	66,00 €	66,00 €	66,00 €	66,00 €	66,00 €	66,00 €	66,00 €	66,00 €	0,00%
Allimentation	198,47 €	198,47 €	198,47 €	198,47 €	198,47 €	198,47 €	198,47 €	198,47 €	10,42%
Équipement divers	157,63 €	157,63 €	157,63 €	157,63 €	157,63 €	157,63 €	157,63 €	157,63 €	2,09%
Téléphonie et Internet	53,32 €	53,32 €	53,32 €	53,32 €	53,32 €	53,32 €	53,32 €	53,32 €	-3,04%
Loisirs	76,40 €	76,40 €	76,40 €	76,40 €	76,40 €	76,40 €	76,40 €	76,40 €	0,00%
Transports	103,50 €	101,00 €	89,33 €	94,33 €	104,63 €	100,58 €	104,00 €	99,63 €	1,67%
TOTAL	1 041,82 €	1 008,32 €	1 044,65 €	1 018,65 €	1 133,45 €	1 018,40 €	1 027,82 €	1 041,87 €	
Variation	2,90%	4,88%	1,98%	5,26%	6,87%	- €	- €	3,64%	

Du côté des frais de vie courante, on note à nouveau une augmentation, mais de 3,64% cette fois-ci. Elle est la conséquence d'un **coût de l'alimentation en hausse de 10,42%** ou encore **7,29% ajoutés aux loyers et aux charges locatives**.



Focus sur les étudiant·e·s en formation sanitaire et sociale

Près de **5000 étudiant·e·s** suivent une **formation sanitaire et sociale** : ces étudiant·e·s ne reçoivent pas les bourses du CROUS mais de la **Région Bretagne**.

Cela pose de nombreux problèmes : d'une part, de nombreux·ses étudiant·e·s sont **mal informé·e·s** au sujet des démarches à suivre ; de plus cela complexifie les démarches de ces étudiant·e·s qui n'ont donc pas de dossier social étudiant (DSE). Or, sans ce dossier, les démarches pour obtenir un **logement** en résidence universitaire ou pour bénéficier des **aides spécifiques du CROUS** (ASAA, ASAP) sont complexes et lentes, voire mission impossible.



La Bretagne Occidentale compte un institut de kinésithérapie : l'**IFMK** (Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie) à Brest (public, sous la responsabilité de la Région Bretagne). Les frais d'inscription à Brest s'élèvent à **6000€** en première année ; 5 800€ en deuxième année ; 5 600€ en troisième année et 5 000€ en quatrième année.

La **sélection sociale** pratiquée par la politique régionale d'enseignement paraît incompréhensible... La Fédération Nationale des Etudiant·e·s en Kinésithérapie (FNEK) et la Fédération Bretonne des Étudiant·e·s en Rééducation (FÉBER), que nous soutenons toutes deux, militent pour que les étudiant·e·s n'aient plus qu'à payer les **frais d'inscription à l'université et la CVEC**, comme tous les autres étudiant·e·s de l'ESR.

Outre ces chiffres relatifs aux études de kinésithérapie, il nous paraît également important d'indiquer que des **frais complémentaires** existent dans de nombreux instituts de Formation en Soins Infirmiers de Bretagne Occidentale, tels que le paiement de tenues professionnelles pour aller en stage ainsi que pour les travaux pratiques.

La Fédération Nationale des Etudiant·e·s en Sciences Infirmières (FNESI), qui fait partie du réseau de la FAGE, dénonce ces pratiques. Elle appelle l'ensemble des étudiant·e·s en sciences infirmières, des IFSI publics, à ne payer que les 170€ de frais d'inscription à l'université et les 95€ de CVEC. Elle s'engage par ailleurs à accompagner chaque étudiant·e en soins infirmiers, quelle que soit la démarche qu'il faudra amorcer, qu'elle soit administrative ou juridique.

Ces deux exemples illustrent les **problématiques que subissent les étudiant·e·s en formations sanitaires et sociales**, mais les autres formations telles que ergothérapeutes, orthophonistes, sages-femmes, psychomotricien·ne·s, souffrent également de ces inégalités avec les formations dites **non-universitaires**. Il est important que tous·tes les étudiant·e·s soient traité·e·s de la même façon, et que leurs **droits soient respectés**.





Un poste de dépense peu adapté : les transports

Les **transports** restent l'un des postes de dépenses **indispensables** pour les étudiant·e·s. Que ce soit pour les trajets entre le domicile et le lieu d'études, entre la ville d'étude et la commune de résidence des parents ou encore pour se déplacer dans la ville.

L'ensemble des villes universitaires de Bretagne Occidentale possède un réseau de transports en commun, plus ou moins développé et adapté aux sites universitaires. Cependant, les **abonnements** jeunes représentent toujours un **coût trop élevé**. Les tarifications solidaires, qui demandent des démarches complexes et sont souvent basées sur des indicateurs qui ne correspondent pas à la réalité sociale des jeunes, demeurent difficilement accessibles et entraînent souvent un non recours au droit. Au contraire, la mise en place en janvier 2021 d'un tarif étudiant à Lorient, a entraîné une baisse de 67% des tarifs des bus.

La **forte augmentation du coût de l'essence** rend plus difficiles les trajets entre la ville d'étude et le domicile familial. Le prix des TER reste stable, mais beaucoup de communes ne sont que peu ou pas desservies, et pour les étudiant·e·s venant d'autres régions, l'extrême variabilité des prix rend bien souvent impossible l'accès au TGV.

Cela participe de fait à l'**isolement social** de certain·e·s étudiant·e·s, séparé·e·s plus longtemps de leur famille.

La **nuît**, les étudiant·e·s, et particulièrement les étudiantes, **ne sont pas rassuré·e·s**. Cela vient du fait que davantage d'agressions se passent lorsque la nuit est tombée : de nombreux·ses jeunes préfèrent ne pas sortir par peur, ou rentrent de leur lieu de soirée (restaurant, bar, ami·e·s) en voiture ou raccompagné·e·s uniquement. Les bus de nuit mis en place dans certaines villes fonctionnent bien : gratuits, ou tout du moins existants, ceux-ci facilitent et améliorent la circulation des jeunes le soir, mais surtout sécurisent leurs déplacements. Pas d'alcool au volant, pas d'agression, et la possibilité de rentrer chez soi, à toute heure de la nuit.

Un effort doit être fait : dans les villes étudiantes, il est nécessaire et urgent de proposer ces services aux jeunes. En ces périodes où toujours plus de moyens existent pour droguer, enlever et agresser des victimes, la sécurité de cette partie de la population passe par des propositions de ce type. Les services de bus de nuit mis en place en Bretagne sont trop peu efficaces, avec des horaires de passage qui ne correspondent pas ou peu au monde de la nuit. Aussi, les itinéraires devraient être revus, afin de correspondre au mieux à la vie étudiante et donc passer par les cités universitaires ou lieux de résidence des étudiant·e·s. Cela ne serait que bénéfique et augmenterait également le sentiment de sécurité de cette population la nuit.

Méthodologie poste par poste

L'indicateur global

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des **frais de vie courante** et des **frais spécifiques** calculés pour le mois de septembre dans une situation la plus favorable possible, pour un·e étudiant·e de 20 ans en Licence à l'Université, sans double inscription, non boursier·e et décohabitante·e (ne vivant plus au domicile familial).

Les frais de vie courante



Loyer et charges

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil développé par LocService de côte des loyers. La côte donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces données.

La moyenne est faite pour chaque ville pour un studio de moins de 20 m² et pour un T2 de moins de 30 m² (les deux formes de logement les plus utilisées) donnant un loyer moyen toutes charges comprises pour un logement d'environ 20m².

Téléphonie et internet



Le tarif de téléphonie et Internet pris en compte correspond à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs, Free, Orange et SFR, pour une offre « Multi pack » (téléphonie mobile et Internet).



Loisirs

Le montant des loisirs est calculé à partir de l'enquête des conditions de vie de l'OVE (à savoir cinéma, livres, spectacle, activités sportives, théâtre et sorties festives) auquel s'ajoute l'achat de deux livres, dont le prix moyen est estimé à 11€.

Repas au RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un-e étudiant-e prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2021-2022 s'élève à 3,30 € pour les étudiant-e-s non boursier-e-s.



Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique

La partie alimentation est constituée d'un panier alimentaire nécessaire pour un mois en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire, composé principalement de denrées non périssables et condiments. Un ensemble vestimentaire neuf, un lot de produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'une mensualité de remboursement d'un prêt pour acheter un ordinateur sont ajoutés.

Transports

Pour le transport, est pris en compte le tarif d'un abonnement étudiant en transports en commun, selon la ville d'étude. À cela s'ajoutent les allers-retours entre le domicile et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'INSEE est de 28 km, à raison de 5 allers-retours par mois. À cette distance est appliqué le barème d'indemnités kilométriques 2022 des frais relatifs au transport en véhicule personnel.

Les frais de rentrée

Droits d'inscription

Les droits d'inscription pris en compte sont ceux en vigueur pour un·e étudiant·e s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription.



Le tarif de la CVEC est celui annoncé tous les ans par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Complémentaire santé

Le montant de la complémentaire santé est calculé par une moyenne entre l'offre « Tous Soins » des différentes mutuelles étudiantes.

Frais d'agence

Depuis 2014, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Les frais d'agence pris en compte sont ceux pratiqués au maximum pour un logement de 20 m² qui sont à charge du locataire.

Assurance logement

L'assurance logement est une moyenne réalisée entre les offres des différentes mutuelles étudiantes pour assurer un studio ou un T1.

Matériel pédagogique

Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire. Les articles spécifiques à chaque filière ne sont pas pris en compte, vous les retrouverez dans les indicateurs proposés par les fédérations nationales de filières membres de la FAGE.

Annexe 1 : références

Droits d'inscription, CVEC

Montant des droits d'inscription universitaires pour l'année 2022-2023 :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2865>

LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants -
Article 12- <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036683777/>

Logement

Cote des loyers Locservice :
<http://www.locservice.fr/cote-des-loyers/cote.html>

Encadrement des frais d'agence : Décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au
plafonnement des honoraires imputables aux locataires
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029337625/>

Sécurité Sociale Étudiante

LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants -
Article 11
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036683777/>

Code de la sécurité sociale-Chapitre 1 : Dispositions relatives à la protection
complémentaire en matière de santé (Articles L861-1 à L861-
12) - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Inflation

En juillet 2022, les prix à la consommation augmentent de 6,1% sur un an -
Statistiques et Etudes – INSSEE - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6479967>

Transports

Arrêté du 1er février 2022 fixant le barème 2022 des frais kilométriques -
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045160753>

Simulateur barème kilométrique
<https://www.impots.gouv.fr/simulateur-bareme-kilometrique>

Tarif moins de 26 ans à Brest (réseau Bibus)
<https://www.bibus.fr/tarifs/tickets-abonnements/abonnements/pass-annuel-frequence-26-ans>

Tarif moins de 26 ans à Quimper (réseau QUB)
<https://www.qub.fr/labonnement-jeune>

Tarif étudiant à Lorient (CTRL)
<https://www.ctrl.fr/tous-les-titres-de-transport/titres-etudiants/tarif-etudiant-annuel>

Tarif moins de 26 ans à Saint-Brieuc (réseau TUB)
<https://tub.bzh/titres/abonnement-annuel-26-ans>

Tarif étudiant à Vannes (réseau Kicéo)
<https://www.kiceo.fr/abonnement-etudiant>

Tarif jeune à Lannion (réseau TILT)
<https://www.lannion-tregor.com/fr/deplacements/le-reseau-urbain-et-peri-urbain-tilt.html>

Tarif moins de 26 ans à Morlaix (Réseau Linéotim)
<https://www.lineotim.com/fr/00k-Abonnements-Lineotim.html>

Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique

Juillet 2021 – INSEE – Indice des prix à la consommation, France métropolitaine
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5416638>

Enquête

Enquête FAGE-IPSOS – Un an après : l'urgence d'agir pour ne pas sacrifier la jeunesse
Mai 2021 - <https://www.fage.org/news/actualites-fage-federations/2021-05-09,DP-Enquete-FAGE-IPSOS-Un-An-Apres-Urgence-Agir.htm>

Annexe 2 : présentation de la Fédé B

La Fédé B est la **fédération des associations étudiantes de Bretagne Occidentale**, prônant l'humanisme et le militantisme.

Elle a été créée en 1993 par une volonté commune d'agir par et pour les étudiant·e·s, et est indépendante de tout parti politique ou syndicat.

La Fédé B rassemble près de 40 associations étudiantes, légitimant son action de représentation par :

- sa **diversité territoriale** : présence sur Brest, Quimper, Lannion et Saint-Brieuc
- mais également par sa diversité de filières, offrant un regard **pluridisciplinaire** : lettres et sciences humaines, médecine et sciences de la santé, sciences et techniques, sport et sciences de l'éducation, sciences sociales, ingénierie.

Cette **représentation permet d'agir et de porter des revendications** auprès d'él·u·e·s, collectivités territoriales, institutions, en soulevant les problématiques subies par les étudiant·e·s et en proposant des solutions pour y pallier.



La Fédé B est **membre de nombreux réseaux associatifs, mêlant nos actions afin d'agir plus largement** : la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE), le Mouvement Associatif de Bretagne (MAB), le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CRAJEP), le Bureau d'Information Jeunesse (BIJ), le Réseau Echanges Services Associations du Pays de Morlaix (RESAM), la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS), le Conseil Régional d'Information Jeunesse (CRIJ), la Fédération 100% Handinamique, la Ligue de l'Enseignement et encore le Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire (RESES).

Ses objectifs sont de **partager et vivre ensemble afin d'améliorer collectivement le quotidien des étudiant·e·s.**

Structure d'éducation populaire, la Fédé B agit dans plusieurs champs d'action, touchant tous à la vie étudiante :

- La culture étudiante et l'animation de campus : Festival **Les Pétrarades**, Impro U, Les Pétrarinettes...
- L'**innovation sociale**, regroupant plusieurs vastes domaines tels que la prévention, la citoyenneté, la solidarité ou encore la transition écologique
- La **formation** des bénévoles associatif·ve·s et des élu·e·s étudiant·e·s
- La **représentation** et la **défense des droits** et intérêts des étudiant·e·s : au sein du conseil d'administration du CROUS Bretagne, dans les conseils d'administrations des établissements de l'enseignement supérieur, mais également dans diverses instances de la société civile, tel que le Conseil Économique Social et Environnemental Régional.
- L'**information** et la **communication** (actualités étudiantes, bons plans, projets, sur les divers réseaux sociaux).



Contacts presse



Estelle Blouch

Présidente de la Fédé B

06.82.60.66.49

presidence@fedeb.net



Éloïse Tanguy

Secrétaire générale en charge des affaires sociales

07.50.28.77.32

sg@fedeb.net